

# Le service d'interprétariat pour les professionnels de santé



Afin de **faciliter la prise en charge des personnes allophones**, les URPS Pharmaciens, Chirurgiens-Dentistes, Sages-Femmes, Orthophonistes, Infirmiers et Médecins avec le soutien de l'ARS des Pays de la Loire proposent aux professionnels de santé libéraux, un **accès à de l'interprétariat, respectueux du cadre déontologique et du secret professionnel, pour recueillir le consentement libre et éclairé des patients.**

Les interprètes professionnels établissent une communication, tant culturelle que linguistique entre le professionnel de santé et son patient, et facilitent ainsi, l'intégration de ce dernier dans le système de santé.



## Comment bénéficier du service ?

Découvrez les modalités d'accès de chacune des professions



[Pour les chirurgiens-dentistes](#)

[Pour les pharmaciens](#)

[Pour les infirmiers](#)

[Pour les médecins](#)

[Pour les sages-femmes](#)

[Pour les orthophonistes](#)

